

# Futur, conditionnel, et effets de sens de *conjecture* et de *rejet* en interrogation partielle

Azzopardi, Sophie & Bres, Jacques

Université Paris Diderot, CLILLAC-ARP EA3967  
Université Montpellier III, *Praxiling* UMR 5267 CNRS  
[sophie.azzopardi@eila.univ-paris-diderot.fr](mailto:sophie.azzopardi@eila.univ-paris-diderot.fr)  
[jacques.bres@univ-montp3.fr](mailto:jacques.bres@univ-montp3.fr)

## 1 Position du problème

Le futur et le conditionnel en français, sur la base de leur origine et de leur construction en grande partie similaires, ont des sémantiques en partie semblables et partagent un certain nombre d'emplois : ils peuvent l'un comme l'autre intervenir notamment en emploi *narratif*, dans les tours *hypothétique*, *de mitigation*, *d'indignation*, *de conjecture* (Azzopardi et Bres 2011).

Si de nombreux travaux ont été consacrés au futur et / ou au conditionnel dits *de conjecture* (i.a. Damourette et Pichon 1911-1936, Martin 1981, Dendale 2010, Bres et Azzopardi 2012), aucun n'a, à notre connaissance, traité le fait suivant qui retiendra notre attention dans cette communication : comment expliquer que l'effet de sens de *conjecture*, qui, en interrogation totale, peut voir le futur (1) comme le conditionnel (2) i) participer à sa production, puisse, en interrogation partielle, avoir également comme ingrédient le futur (3), mais non le conditionnel, qui tend à participer, dans cette structure syntaxique, à un effet de sens différent, non répertorié, que nous proposons de nommer *rejet* (4) ?

(1) - Enfin cette dame regardait Amaury ? reprit le père Huguenin.  
- Quelle dame ? demanda Pierre, qui, sans savoir comment, se prit à écouter avec attention.  
- Une grande belle femme toute petite, comme il vous l'a dit, répondit Amaury en riant ; mais je ne la connais pas.  
- Si elle est rouge de figure, objecta le père Huguenin, ce n'est pas la demoiselle de Villepreux ; car celle-là est pâle comme une morte. Ce *sera* peut-être sa fille de chambre ?  
- Ah ! peut-être bien, répondit le Berrichon, car on l'appelait madame. (Sand, *Le Compagnon du Tour de France*)

(2) (une vieille dame se lève, va à la salle à manger et constate que la pendule indique 3h alors qu'il est 8 heures)  
- [...] et pourtant je l'ai montée hier / alors elle *se serait arrêtée* ? / (conversation, 2010)

(3) Quelques-unes [lettres], écrites avec un peu plus de prudence, vous avaient été envoyées ; vous ne me répondiez point.  
- Jamais, je te jure, je n'ai reçu de lettre de toi au séminaire.  
- Grand Dieu, qui les *aura interceptées* ? (Stendhal, *Le Rouge et le noir*)

(4) Je le saluai, me croyant quitte, et j'allais m'écarter enfin, lorsque je reçus sur la joue un épouvantable soufflet. L'étonnement qu'il me causa ne me permit point de voir ce que devenait mon gifleur. [...] La tuméfaction de ma joue me retint huit jours à la chambre. Je les passai à méditer : pourquoi m'a-t-il donné cette gifle ? Sans doute ce sera par erreur. *Pourquoi m'en voudrait-il* ? Je n'ai fait de mal à personne ; personne ne m'en peut souhaiter ; le mal est quelque chose qu'on rend. (André Gide, *Le Prométhée mal enchaîné*, 1899)

Nous pouvons tester la différence de sens entre (1-3) et (4) par les faits suivants :

– dans les énoncés conjecturaux en interrogation totale (1-2), le futur comme le conditionnel sont interchangeables, et peuvent être également remplacés soit par le présent s’il s’agit de la forme simple, soit par le passé composé s’il s’agit de la forme composée (avec bien sûr variation du degré de conjecture selon l’échelle : présent, passé composé < futur < conditionnel, ce que nous notons par le signe d’équivalence approximative ≈) :

(1a) Ce *sera* peut-être sa fille de chambre ? ≈ C’est peut-être sa fille de chambre ? ≈  
Ce *serait* peut-être sa fille de chambre ?

(2a) alors elle *se serait arrêtée* ? ≈ alors elle *se sera arrêtée* ? ≈ alors elle *s’est arrêtée* ?

– dans l’énoncé conjectural en interrogation partielle (3), le futur antérieur est aussi remplaçable sans problème par le passé composé ; le conditionnel passé, lui, fait quelque difficulté de cohérence (cf. *infra* 5.), et tend à entraîner un changement de sens (de la conjecture au rejet de cette conjecture) :

(3a) qui les *aura interceptées* ? ≈ qui les *a interceptées* ? // (?) qui les *aurait interceptées* ?

– dans l’interrogation partielle (4), le conditionnel n’est cotextuellement remplaçable ni par le présent ni par le futur :

(4a) Pourquoi m’en *voudrait-il* ? / ?? Pourquoi m’en *veut-il* ? / ?? Pourquoi m’en *voudra-t-il* ?

– l’interrogation de (4) est *rhétorique* : on peut la remplacer par des tours négatifs affirmatifs :

(4b) Pourquoi m’en *voudrait-il* ? ≈ *je ne vois pas* pourquoi il m’en voudrait / il n’a *aucune raison* de m’en vouloir.

Cette paraphrase disconvient cotextuellement pour (3) et entraîne des différences de sens :

(3b) qui les *aura interceptées* ? ≠ *je ne vois pas* qui les aura interceptées / *personne ne* peut les avoir interceptées.

Pourquoi le futur et le conditionnel, alors qu’ils sont associés à un effet de sens similaire en interrogation totale (oc. (1) et (2)) entrent-ils dans la production d’effets de sens clairement différents en interrogation partielle ((3) et (4)) ? Pourquoi le conditionnel, qui peut participer à la *conjecture* en interrogation totale (2), ne le peut plus en interrogation partielle, et entre à titre d’ingrédient dans un autre effet de sens, le *rejet* (4) ? C’est à ces questions que le présent article entend répondre. On s’appuiera pour cela sur un corpus d’occurrences authentiques significatif (100 occurrences), relevées dans les genres du discours de la conversation et du discours littéraire.

Après avoir explicité les cadres de notre analyse et les notions que nous ferons travailler (section 2.), nous décrirons la sémantique en langue du futur et du conditionnel, ainsi que le fonctionnement de l’interrogation partielle (section 3.). Nous analyserons ensuite la production de sens, en interrogation partielle, de la *conjecture* au futur (section 4.) ; et celle du *rejet* au conditionnel (section 5.), avant de présenter différentes structures syntaxiques qui intègrent l’énoncé de rejet (section 6.)

## 2 Cadres et notions théoriques

– d’une linguistique de l’*actualisation* et de la *production de sens* : on distinguera (i) le plan de la langue qui fournit les différents morphèmes que l’on considérera comme des outils de production de sens dotés chacun d’une valeur en langue, (ii) le plan du discours où se situe l’effet de sens produit, et (iii) l’actualisation qui permet de passer du plan de la langue à celui du discours par l’interaction des différents morphèmes entre eux et avec le co(n)texte*i* pour produire un sens particulier. Pour ce qui est de la présente étude, on pose que le futur et le conditionnel ont chacun une valeur unique en langue, et que c’est l’interaction, dans le temps d’actualisation, de cette même valeur avec des éléments co(n)textuels

différents suivant les énoncés qui permet à chacun de ces temps d'entrer dans la production d'effets de sens différents en discours : *hypothétique, narratif, conjectural*, etc. Les grammairiens, dans leur souci d'étiquetage, parlent de futur ou de conditionnel *de conjecture* p. ex., semblant mettre par là au compte du seul temps verbal l'effet de sens produit, alors que, selon nous, ce qui est conjectural ce n'est ni le futur ni le conditionnel, mais l'énoncé dans sa totalité, dans la mesure où entrent dans la réalisation de cet effet de sens différents ingrédients, le temps verbal n'étant que l'un d'entre eux. C'est pourquoi nous nous attacherons non seulement à définir le fonctionnement du futur et du conditionnel, mais aussi (et surtout) à analyser l'interaction entre les différents ingrédients de l'énoncé et le rôle joué par chacun d'eux.

– d'une linguistique de l'énonciation, qui, pour rendre compte de l'hétérogénéité énonciative (Authier 1995) des discours, retravaille la notion de *dialogisme* (Bres 2013), issue des travaux du cercle de Bakhtine (1934/1978, 1979/1984), et entendue comme interaction de tout discours avec des discours *autres*. Dans une perspective linguistique et énonciative, on définit le *dialogisme* comme l'interaction de deux énonciations (E, e) en relation hiérarchique (E(e)), ce qui se manifeste, au niveau de l'énoncé dialogique, par sa capacité à faire entendre, outre la *voix* du locuteur-énonciateur principal E<sub>1</sub>, la *voix* d'un autre énonciateur e<sub>1</sub> (Bres et Nowakowska 2006). La notion de dialogisme nous permettra de décrire précisément le fonctionnement du futur, du conditionnel et de l'interrogation partielle, comme la part qu'ils prennent à la production des effets de sens de *conjecture* et de *rejet*.

### 3 Futur, conditionnel, interrogation partielle

#### 3.1 Sémantique du futur et du conditionnel en langue

Prenons le verbe *venir*. En appui sur la morphologie : [viend-r-a], [viend-r-ait], la sémantique temporelle en langue du futur et du conditionnel peut être décrite de la sorte :

– de par les affixes qui le composent, le futur est un *ultérieur du PRÉSENT*<sup>#</sup>. *Corinne viendra (demain)* : les instructions [+PRÉSENT] [+ultériorité] placent le procès *venir* dans l'ultériorité (-r-), calculée déictiquement à partir du PRÉSENT (-a) de l'énonciation E et de son énonciateur E<sub>1</sub>, ce qui correspond au FUTUR.

– le conditionnel est, quant à lui, un *ultérieur du PASSÉ*. *Corinne m'a dit qu'elle viendrait (hier, aujourd'hui, demain)* : l'énonciateur E<sub>1</sub> place dans le PASSÉ (instruction [+PASSÉ] de l'affixe -ait) non le procès lui-même mais un acte d'énonciation antérieur e, doté d'un autre énonciateur e<sub>1</sub>, à partir duquel l'instruction [+ultériorité] (affixe -r-) situe ledit procès en ultériorité anaphorique, ce qui peut correspondre au PASSÉ, au PRÉSENT ou au FUTUR de E<sub>1</sub>. Le conditionnel est *dialogique* en langue (Bres 2009) : il présuppose un dédoublement énonciatif (énonciations E/e, énonciateurs E<sub>1</sub>/e<sub>1</sub>), ce qui n'est pas le cas du futur (énonciation E / énonciateur E<sub>1</sub>).

On analysera les effets de sens produits en discours comme procédant de l'interaction de la sémantique énonciativo-temporelle de ces deux temps avec différents éléments du co(n)texte ; notamment, dans le cadre de cette étude, avec l'interrogation partielle, dont nous allons rapidement expliciter le fonctionnement.

#### 3.2 Fonctionnement dialogique de l'interrogation partielle

En appui sur Anscombe et Ducrot (1981 : 15) qui avancent que l'énoncé interrogatif est sous-tendu par une *assertion préalable* qui a le statut de présupposé, nous posons que l'énoncé en interrogation partielle fonctionne dialogiquement de la façon suivante : l'énonciateur E<sub>1</sub> questionne sur un actant ou un circonstant du procès d'une *assertion* antérieure attribuée à un énonciateur e<sub>1</sub>, dont E<sub>1</sub> partage la valeur de vérité (sauf si l'énoncé est au conditionnel, comme on le verra *infra* section 5.). Soit (5) :

(5) Qui a tué Palomino Molero ? (*titre (traduction) d'un roman de M. Vargas Llosa*)

(5) présuppose dialogiquement l'assertion sous-jacente [quelqu'un a tué Palomino Molero], attribuable à un énonciateur  $e_1$  antérieur, avec lequel  $E_1$  s'accorde. Son fonctionnement est par conséquent différent de celui de l'interrogation totale (*a-t-on tué Palomino Molero ?*) qui mettrait en débat l'assertion sous-jacente (*on a tué Palomino Molero*).

Les divers paramètres des énoncés à analyser ayant été définis, on peut à présent étudier la production des effets de sens *conjectural* et de *rejet*.

#### 4 Interrogation partielle, futur et effet de sens de *conjecture*

Le futur en interrogation partielle actualise le plus souvent le sens qui est le sien dans tous les autres types d'énoncés : il inscrit le procès dans le FUTUR :

(6) Parce que je ne serai point là, moi qui représente le roi, les hameaux vont continuer de brûler, les familles de pleurer, les prêtres de saigner, la Bretagne de souffrir, et le roi d'être en prison, et Jésus-Christ d'être en détresse. Et **qui aura fait** cela ? Toi. Va, c'est ton affaire. (Hugo, *Quatre-vingt-treize*)

Le verbe au futur est situé dans une interrogation partielle portant sur l'actant sujet du procès. Cette interrogation présuppose l'assertion sous-jacente [quelqu'un aura fait cela], dont  $E_1$  envisage le procès positivement dans l'ultériorité de l'énonciation  $t_0$ .

Mais ce temps, en interrogation partielle comme ailleurs, ne porte pas toujours sur le procès lui-même : il peut, lorsque le co(n)texte lui interdit d'actualiser le procès, actualiser implicitement son énonciation (Bres 2009 : 28-30). C'est notamment le cas dans l'effet de sens dit *conjectural*. Reprenons (3) :

(3) (Mme de Rênal s'étonne que Julien n'ait pas répondu aux lettres qu'elle lui a adressées quand il était au séminaire)  
– Quelques-unes, écrites avec plus de prudence, vous avaient été envoyées ; vous ne me répondiez point.  
– Jamais je te jure je n'ai reçu aucune lettre de toi au séminaire.  
– Grand Dieu, qui les **aura interceptées** ? (Stendhal, *Le Rouge et le noir*)

Du fait du cotexte, le procès *intercepter*, au futur antérieur, réfère au PASSÉ et non au FUTUR : Mme de Rênal (se) demande qui *a intercepté* les lettres qu'elle a adressées à Julien antérieurement à  $t_0$ . Ce fonctionnement est confirmé par le fait mentionné *supra* selon lequel le futur antérieur peut *grosso modo* être remplacé par le passé composé :

(3a) qui les **aura interceptées** ?  $\approx$  qui les *a interceptées* ?

Dans ce cas, les instructions temporelles de la valeur en langue [+PRÉSENT] [+ultériorité] du futur s'appliquent non au procès mais à son énonciation, ce que va expliciter l'analyse des trois éléments en interaction dans ce type d'énoncé : (i) la structure argumentative *abductive* dans laquelle il est pris ; (ii) le temps verbal ; (iii) l'interrogation partielle.

(i) l'énoncé en interrogation partielle « qui les aura interceptées ? » constitue une demande d'information sur l'actant sujet de l'assertion sous-jacente correspondante : [quelqu'un les aura interceptées]. Cette assertion est, argumentativement, une *hypothèse plausible*, émise à la suite de la mention d'un fait notable, le plus souvent surprenant pour le locuteur-énonciateur.

En (3), Mme de Rênal est surprise par le fait que Julien n'ait pas reçu les lettres qu'elle lui a écrites, ce qui la conduit à faire une conjecture, selon le raisonnement par abduction (Peirce 1934 : CP 5.171) suivant :

C (constat de départ) : tu n'as pas reçu les lettres que je t'ai écrites

A (règle) : si quelqu'un les a interceptées, tu ne les as pas reçues

B (conclusion) : quelqu'un les a interceptées

Nous avons formulé l'hypothèse plausible en quoi consiste l'énoncé conjectural au passé composé (*a interceptées*) et non au futur antérieur. C'est que, contrairement à ce que l'on pourrait inférer des descriptions grammaticales qui ne parlent de conjecture que pour le futur et pour le conditionnel, cet effet de sens est indépendant de ces temps, même si, comme nous allons l'expliquer pour le futur, celui-ci vient ajouter son « grain de sel » : la conjecture procède fondamentalement du fait que le contenu de l'énoncé est une hypothèse issue d'un raisonnement par abduction.

(ii) Quel rôle joue le futur dans la production de l'effet de sens conjectural ? Le co(n)texte interdisant, nous l'avons vu, que sa valeur en langue [+PRÉSENT], [+ ultériorité] affecte le procès, elle se reporte, implicitement, sur l'énonciation sous-entendue dudit procès. Sous la pression du co(n)texte, ce temps fonctionne donc dialogiquement : en interaction avec une hypothèse plausible et avec un co(n)texte situant le procès dans le PASSÉ, le futur antérieur permet de placer fictivement, à partir de l'énonciation E et de son énonciateur E<sub>1</sub>, une autre énonciation e dans le FUTUR, dotée d'un énonciateur e<sub>1</sub> chargé d'énoncer l'hypothèse plausible. Soit quelque chose comme [e<sub>1</sub> dira que quelqu'un les *a interceptées*]. Mme de Rênal, en disant « Qui les *aura interceptées* ? », au lieu de se présenter comme l'énonciateur de l'hypothèse plausible sous-jacente [quelqu'un les a interceptées], en impute fictivement l'énonciation à un énonciateur e<sub>1</sub>, situé dans le FUTUR. Ce qui a pour effet d'accroître le coefficient d'incertitude inhérent à l'énoncé conjectural : l'hypothèse plausible apparaît, dans l'énoncé au passé composé (*qui les a interceptées ?*), comme quasi certaine ; dans l'énoncé au futur antérieur (« qui les *aura interceptées* ? »), comme simplement probable.

(iii) Qu'en est-il de l'interrogation partielle ? Du fait du fonctionnement dialogique de cette structure syntaxique, l'hypothèse plausible a le statut d'assertion sous-jacente ; et l'interrogation partielle remplit sa fonction prototypique : le pronom interrogatif *qui* permet de formuler une interrogation sur l'actant sujet de l'hypothèse plausible présupposée. Elle ne joue donc aucun rôle direct dans la production de l'effet de sens conjectural : tout au plus, en posant une question sur un actant ou un circonstant de la conjecture, elle oriente vers sa possible validation, si une réponse satisfaisante y est apportée.

Nous retrouvons d'une certaine façon la thèse de l'explication de l'effet de sens conjectural par la *vérification future* développée entre autres par Damourette et Pichon (1911/1936 : 388) : « On se place dans l'avenir à l'époque où l'hypothèse aura été vérifiée » (cf. également *i. a.*, Grevisse (1959 : 677, § 732) ; Martin (1981 : 82) ; Riegel et *al.*, (1994 / 2009 : 553) ; de Saussure (2012)). Mais nos cadres d'analyse dialogique permettent de donner à ce qui nous semble une appréhension juste mais approximative (est-ce le futur qui est à l'origine de l'effet de sens conjectural ? à quoi correspond le *on* de « on se place dans l'avenir » ? qui est l'agent effacé du passif « l'hypothèse aura été vérifiée » ?) une consistance descriptive : la conjecture tient à l'énoncé pris dans son c(o)texte, et est indépendante du futur ; l'effet de « vérification future » procède du report des instructions temporelles du futur sur une énonciation ultérieure à t<sub>0</sub>. Saussure et Morency (2012) développent, dans un autre cadre théorique, une hypothèse explicative similaire. Leur analyse met en évidence le fait que dans ce type d'emploi, le futur conserve une valeur temporelle d'ultériorité et que ce sont des éléments contextuels qui permettent l'interprétation épistémique qui en découle. Les auteurs montrent que le futur permet de représenter un *état de pensée allocentrique imaginaire* (que l'on peut rapprocher de l'énonciateur e<sub>1</sub> évoqué *supra*) qui se chargera de prouver que la supposition formulée dans le PRÉSENT est vraie. Ils ajoutent que le futur permet également à l'énonciateur principal de suggérer que la supposition formulée implique une action à accomplir ou une attitude à adopter dans l'avenir.

Résumons : l'effet de sens conjectural de (3) procède fondamentalement de l'hypothèse plausible issue du raisonnement par abduction, présente dans l'assertion préalable présupposée par l'interrogation partielle ; le futur, par le dédoublement énonciatif qu'il est co(n)textuellement contraint de signifier, vient augmenter le degré d'incertitude inhérent à ce type d'énoncé. L'interrogation partielle ne joue aucun rôle

direct dans la production de la conjecture – tout au plus oriente-t-elle vers sa possible validation si une réponse y est apportée – même si elle structure le type d'accès à l'hypothèse plausible : *indirect*, dans la mesure où l'énoncé conjectural est présupposé comme assertion sous-jacente par le fonctionnement dialogique de l'interrogation partielle.

## 5 Interrogation partielle, conditionnel et effet de sens de *rejet*

En interrogation partielle, le conditionnel entre notamment dans la production des effets de sens de l'*hypothèse* (6), et de l'*atténuation* (7) :

(6) Je protestai. Elle s'appuya tout à fait contre ma poitrine et, sans me regarder : « Si je vous disais moi, que je vous aime, que *feriez*-vous ? ».

Et avant que j'eusse pu trouver ma réponse, ses bras avaient pris mon cou, avaient attiré brusquement ma tête, et ses lèvres joignaient les miennes. [...] (Maupassant, *La Bûche*)

(7) Je me levai aussitôt et je me donnai un coup de peigne : « où m'emmenez-vous ? »

- Que *diriez*-vous du vieux restaurant allemand ? (Beauvoir de, *Les Mandarins*)

Et, comme noté *supra*, le conditionnel, dans cette structure syntaxique, ne peut entrer dans la production de l'effet de sens de *conjecture* – à la différence de ce qui se passe en interrogation totale – mais peut participer à celle de l'effet de sens de *rejet*, comme en (4) :

(4) je le saluai, me croyant quitte, et j'allais m'écarter enfin, lorsque je reçus sur la joue un épouvantable soufflet. L'étonnement qu'il me causa ne me permit point de voir ce que devenait mon gifleur. [...] La tuméfaction de ma joue me retint huit jours à la chambre. Je les passai à méditer : pourquoi m'a-t-il donné cette gifle ? Sans doute ce sera par erreur. *Pourquoi m'en voudrait-il ?* Je n'ai fait de mal à personne ; personne ne m'en peut souhaiter ; le mal est quelque chose qu'on rend. (André Gide, *Le Prométhée mal enchaîné*, 1899)

Un fait surprenant (un soufflet) est suivi d'un énoncé conjectural affirmatif au futur (« Sans doute ce *sera* par erreur »), puis d'un énoncé de rejet au conditionnel en interrogation partielle (« Pourquoi m'en *voudrait*-il ? ») : le narrateur, à la suite d'un coup reçu, fait une hypothèse plausible sur la cause de cet acte (erreur) et rejette une autre explication qui pourrait en être donnée (intentionnalité).

Si, comme dit *supra*, on ne peut remplacer le conditionnel par le futur (« *Pourquoi m'en voudra*-il ? »), c'est que l'assertion présupposée [il m'en voudra pour une raison x] poserait une affirmation conjecturale à laquelle l'énonciateur  $E_1$  souscrirait (l'intentionnalité du soufflet), qui contredirait l'hypothèse précédente (l'erreur).

Pourquoi en va-t-il différemment avec le conditionnel, à savoir pourquoi l'assertion présupposée [il m'en voudrait pour une raison x] n'est-elle pas une affirmation conjecturale ? Cela tient au fonctionnement dialogique en langue du conditionnel. Nous avons vu que ce temps, du fait de sa structure temporelle d'ultérieur du PASSÉ, présupposait une énonciation antérieure : le conditionnel, dans l'énoncé affirmatif [il m'en voudrait pour une raison x], actualise l'effet de sens de *reprise* d'un énoncé antérieur, typique de ce temps, que l'on trouve p. ex. dans :

(8) Le recours aux biocarburants *serait* un remède pire que le mal (titre, *Le Monde*, 20 juillet 2011)

interprétable comme le fait que  $E_1$  impute l'énoncé [Le recours aux biocarburants *est* un remède pire que le mal] à un énonciateur antérieur  $e_1$  (et secondairement par inférence, qu'il suspend son engagement épistémique quant à la validité de l'explication proposée). L'énoncé affirmatif [il m'en voudrait pour une raison x] est donc compris comme étant la reprise par  $E_1$  d'un énoncé antérieur [il (t)'en veut pour une raison x] imputé à un énonciateur  $e_1$ ,  $E_1$  ne le prenant pas en charge. Cette non prise en charge peut, le

contexte aidant, se durcir en contestation de la validité de cet énoncé. Ce qui est le cas en (4) : E<sub>1</sub> ayant avancé comme hypothèse plausible que le soufflet procédait d'une erreur (« Sans doute ce sera par erreur »), il ne peut que rejeter une autre explication, celle de l'intentionnalité, présentée comme reprise d'une énonciation antérieure.

Quel rôle joue l'interrogation partielle, qui questionne sur le circonstant de cause (*pourquoi*) de l'assertion sous-jacente ? Dès lors que la validité de celle-ci est contestée par les éléments du cotexte en interaction avec le conditionnel, ladite interrogation ne peut être une demande d'information authentique et fonctionne comme une question purement rhétorique : loin d'être formulée à partir d'une ignorance de l'énonciateur E<sub>1</sub> et dans l'attente d'une réponse, elle vise pragmatiquement à signifier qu'il ne *peut* précisément pas être apporté de réponse au questionnement sur ce circonstant, ce qui revient à accentuer le rejet de l'assertion sous-jacente. Ce fonctionnement explique la paraphrase précédemment posée de « Pourquoi m'en voudrait-il ? » par l'énoncé négatif : *il ne peut m'en vouloir pour aucune raison*.

L'hypothèse explicative que nous venons de développer selon laquelle l'effet de sens de rejet procède de l'interaction des fonctionnements dialogiques de l'interrogation partielle et du conditionnel dans un cotexte déterminé nous semble validée par des occurrences comme (9) et (10) dans lesquelles l'énonciation antérieure présupposée par le conditionnel a une existence textuelle effective :

(9) Rassurés par la présence de ce dernier, le lapidaire et Louise, étonnés, troublés, obéissent au commissaire ; celui-ci ferma la porte et dit à Morel avec émotion :  
– Je sais combien vous êtes honnête et malheureux ; c'est donc à regret que je vous apprends qu'au nom de la loi... je viens arrêter votre fille.  
– Tout est découvert... je suis perdue !... s'écria Louise épouvantée, en se jetant dans les bras de son père.  
– Qu'est-ce que tu dis ?... Qu'est-ce que tu dis ?... reprit Morel stupéfait. Tu es folle... pourquoi perdue ?... T'arrêter !... Pourquoi t'arrêter ?... Qui **viendrait** t'arrêter ?...  
– Moi... au nom de la loi ! et le commissaire montra son écharpe. (Sue, *Les Mystères de Paris*, 1843)

(10) Chez le docteur.  
Docteur. Alors mon cher ?  
Hubert. Cela va beaucoup mieux.  
Docteur. Mon petit traitement ?  
Hubert. Que non pas ! Mais mon triel d'abord et Morcol ensuite. L'un chassa ma mauvaise humeur et l'autre est sur la piste d'Icare quasiment retrouvé. Dès que je le récupère, je peux continuer mon roman !  
Docteur. Il aura peut-être changé.  
Hubert. **Pourquoi aurait-il changé** ? Docteur, vous voulez me démoraliser.  
Docteur. Il faut voir la vie comme elle est. Oui, supposez qu'il ait changé ! (Queneau, *Le Vol d'Icare*)

Notons que la glose approximative par des tours négatifs fonctionne parfaitement :

(9a) Qui **viendrait** t'arrêter ? ≈ *je ne vois pas* qui viendrait t'arrêter / *personne ne peut* venir t'arrêter

(10a) Pourquoi **aurait-il** changé ? ≈ *je ne vois pas* pourquoi il aurait changé / *il ne peut* avoir changé pour *aucune* raison.

Ces équivalences vii approximatives mettent en évidence le fait que, pour le locuteur-énonciateur principal E<sub>1</sub>, l'assertion sous-jacente à l'interrogation partielle au conditionnel – à savoir [quelqu'un vient t'arrêter] en (9), et [il a changé pour une raison x] en (10) – se voit rejetée. Or ces assertions correspondent à des énoncés effectivement prononcés antérieurement par un autre locuteur-énonciateur :

(9) [quelqu'un vient t'arrêter] < « je viens arrêter votre fille » (le commissaire)

(10) [il a changé pour une raison x] < (Docteur) « Il aura peut-être changé ».

On peut donc reconstruire la production de (9) comme de (10) par les trois étapes suivantes :

(i) Énonciation effective d'un autre énonciateur :

« je viens arrêter votre fille »  
« Il aura peut-être changé »

(ii) reformulation dialogique au conditionnel de cet énoncé par l'énonciateur  $E_1$ , correspondant à l'énoncé présupposé sous-jacent à l'interrogation partielle :

[quelqu'un viendrait t'arrêter]  
[il aurait changé pour une raison x]

(iii) interrogation sur un actant ou circonstant de cet énoncé, correspondant à l'énoncé en interrogation partielle au conditionnel, à valeur de rejet :

Qui **viendrait** t'arrêter ?  
Pourquoi **aurait-il** changé ?

Le conditionnel, par son fonctionnement dialogique de reprise, permet à  $E_1$  de ne pas prendre à son compte les énoncés sous-jacents. Pour autant, il ne signifie pas que  $E_1$  conteste la validité de ces énoncés. Cette dernière tâche est assurée par le cotexte : différents éléments indiquent clairement que non seulement l'énonciateur  $E_1$  ne se prononce pas sur leur valeur de vérité, mais qu'il la rejette. En (9), les paroles du locuteur-énonciateur  $E_1$  précédant l'énoncé de rejet signalent de façon insistante qu'il est impensable pour ce père que quelqu'un vienne arrêter sa fille : « Tu es folle... pourquoi perdue ?... T'arrêter !... Pourquoi t'arrêter ?... », élément auquel s'ajoute le fait qu'il soit décrit comme « stupéfait ». Il en va de même en (10) : les paroles d'Hubert : « Docteur, vous voulez me démoraliser ! », qui suivent immédiatement l'énoncé au conditionnel, montrent que le locuteur-énonciateur principal n'est pas prêt à accepter la proposition contenue dans l'assertion sous-jacente [il aurait changé] comme vraie puisqu'il impute au médecin l'intention maligne de vouloir manipuler son humeur... Le jeu combiné du conditionnel et de ces éléments cotextuels permet d'imputer ledit énoncé à un énonciateur  $e_1$  antérieur et de le rejeter. Dès lors l'interrogation partielle ne peut être pragmatiquement que rhétorique : dans les dialogues de (9) et (10), le lapidaire n'attend pas plus de réponse de sa fille Louise qu'Hubert n'en attend du Docteur. Notons bien sûr que si le locuteur-énonciateur  $E_1$  écarte toute possibilité de réponse, cela ne signifie en rien qu'un interlocuteur ne puisse en fournir une, ce qui est notamment le cas en (9) :

(9) – [...] T'arrêter !... Pourquoi t'arrêter ?... Qui **viendrait** t'arrêter ?...  
– Moi... au nom de la loi ! et le commissaire montra son écharpe.

Mais cette réponse (« Moi... ») apparaît comme fortement contraire à la visée argumentative du locuteur-énonciateur de l'énoncé de rejet, et produit un effet de sens polémique, ce qui confère à l'interaction entre le père et le commissaire une dimension fortement conflictuelle.

Notre analyse de la production du sens de *rejet* dans les tours en interrogation partielle au conditionnel se voit confortée par les difficultés, signalées initialement (*supra* 1.), à remplacer le futur conjectural par le conditionnel dans (3). Si nous le faisons :

(3b) – Jamais, je te jure, je n'ai reçu de lettre de toi au séminaire.  
– Grand Dieu, qui les **aurait interceptées** ?

l'enchaînement des deux tours de parole est quelque peu difficile, difficulté qui semble tenir à l'ellipse d'un énoncé intermédiaire ; il retrouve une parfaite normalité si nous encatalysons cet énoncé :

(3c)– Jamais, je te jure, je n'ai reçu de lettre de toi au séminaire. *Quelqu'un les aura interceptées.*  
– Grand Dieu, qui les **aurait interceptées** ?



C'est que dès lors l'énoncé « Grand Dieu, qui les *aurait interceptées* ? » peut fonctionner comme rejet d'une conjecture antérieure.

Nous dirons pour résumer que l'effet de sens de *rejet* est issu d'un mécanisme complexe dans lequel interagissent le conditionnel, le cotexte et l'interrogation partielle : le premier pose l'assertion sous-jacente comme rapportée et mise à distance énonciative ; le second la rejette ; la troisième accentue ce rejet en posant une question sur ladite assertion, tout en présupposant qu'il ne peut y être apporté de réponse.

## 6 Interrogation partielle au conditionnel à valeur de rejet et syntaxe

Il nous semble que c'est cet effet de sens de rejet qui peut rendre compte de ce que l'interrogation partielle au conditionnel, que nous avons analysée jusqu'à présent dans des énoncés autonomes, puisse s'intégrer à des structures syntaxiques plus complexes, notamment :

– les tours hypothétiques explicites [si X, Y ?] à valeur d'irréel du présent (conditionnel présent) (11), ou d'irréel du passé (conditionnel passé) (12) ;

(11) Jean Valjean ne faisait qu'un pas du couvent à la prison ; le plus sûr, car si l'on parvenait à s'y faire accepter et à y demeurer, **qui viendrait vous chercher là ?** Habiter un lieu impossible, c'était le salut. (Hugo V., *Les Misérables*)

(12) « - Sans compter que, ajouta Jacques, si réellement l'Allemagne avait eu cette volonté de guerre, ce désir d'écraser la France, **pourquoi aurait-elle attendu si longtemps ?** » (Martin du Gard, *Les Thibault*)

– Les tours hypothétiques implicites :

(13) - Mais, monsieur Goriot, en ayant des filles aussi richement établies que sont les vôtres, pouvez-vous demeurer dans un taudis pareil ?  
- Ma foi, dit-il d'un air en apparence insouciant, **à quoi cela me servirait-il d'être mieux ?** Je ne puis guère vous expliquer ces choses-là. (Balzac, *Le Père Goriot*)

– les tours [sinon / si ce n'est (était) X, Y ?], ou [Y, sinon / si ce n'est (était) X ?] :

(14) « Mais, si j'acquies la preuve que Matrena Péetrovna avait déjà l'ipéca avant le malaise, mon hypothèse de simulation d'empoisonnement prend alors une force irrésistible. Car, si ce n'était pas pour s'en servir avant, pourquoi l'avait-elle sur elle avant ? Et si ce n'était pas pour cacher qu'elle s'en était servie avant, pourquoi aurait-elle voulu faire croire qu'elle allait le chercher après ? (Leroux, *Rouletabille chez le Tsar*)

(15) M. de Frilair tortura voluptueusement le cœur de cette jolie fille. **Pourquoi**, disait-il en arrêtant des yeux ardents sur Mathilde, **M. Sorel aurait-il choisi l'église**, si ce n'est parce que son rival y célébrait la messe ? (Stendhal, *Le Rouge et le noir*)

(16) Il était sûrement allé commettre une mauvaise action qui ne pouvait manquer d'être relative à l'affaire Zola. **Où serait-il allé** sinon au pays de \*Schwarzkoppen, puisque c' était là qu' était malheureusement le point faible du patriote \*Esterhazy ! (Clémenceau, *L'Iniquité*)

Le fonctionnement et les conditions de possibilité de cette intégration syntaxique nécessitent une analyse à part entière qui fera l'objet de travaux ultérieurs.

## 7 Conclusion

Nous sommes partis du constat qu'en interrogation *totale*, le futur comme le conditionnel peuvent entrer dans la production de l'effet de sens de *conjecture*, alors qu'en interrogation *partielle*, si c'est toujours le cas du futur, ce ne l'est plus du conditionnel, qui est à même, lui, de participer à un effet de sens différent, que nous avons proposé de nommer *rejet*. Nous avons décrit et expliqué le rôle joué par les différents ingrédients dans les énoncés *conjecturaux* d'une part, de *rejet* d'autre part. Nous sommes à même au terme de ce parcours de répondre aux questions que nous posions initialement. Si le conditionnel ne peut, en interrogation partielle, être un ingrédient de la conjecture, c'est que l'assertion sous-jacente que présuppose l'interrogation partielle, lorsqu'elle est actualisée au conditionnel, se voit mise au compte d'un énonciateur antérieur, et non prise en charge par le locuteur-énonciateur. Si ce temps peut, à l'inverse, participer à la production du sens de *rejet*, c'est que, produisant le sens de reprise de par sa structure énonciative dialogique, il s'accorde parfaitement à un cotexte qui construit l'assertion sous-jacente comme non pertinente. L'interrogation partielle, qui questionne sur un actant ou un circonstant de ladite assertion, ne peut dès lors avoir que valeur rhétorique : elle accentue le rejet en laissant entendre qu'il ne saurait y être apporté de réponse.

### Références bibliographiques

- Anscombe, J.-C. et Ducrot O. (1981). Interrogation et argumentation. *Langue française*, 52, 5-22.
- Authier-Revuz, J. (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi*. Paris : Larousse.
- Azzopardi, S. et Bres, J. (2011). Temps verbal et énonciation. Le futur et le conditionnel en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent). *Cahiers de praxématique*, 56, 55-78.
- Bakhtine, M. (1952/1979/1984). Les genres du discours. *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard, 265-308.
- Bres, J. (2009). Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif. *Langue Française*, 163, 21-39.
- Bres, J. (2010). Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer. In Alvarez Castro, C. Bango de la Campa, F. et Donaire, M.L. (éd.). *Liens linguistiques*. Berne : Peter Lang, 201-225.
- Bres, J. (2012). *Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps...* Du conditionnel dit journalistique. In Maury-Rouan, Cl. (éd.), *Regards sur le discours*. Aix-en-Provence : Presses de l'université de Provence, coll. Langues et langage, 15-33.
- Bres, J., et Azzopardi, S. (2012). *On aurait oublié les clés du dialogisme sur la porte de l'analyse ?* De l'effet de sens de *conjecture* du futur et du conditionnel en français. In Bres, J., Nowakowska, A., Sarale, J.-M. et Sarrazin, S. (éd.), *Dialogisme : langue, discours*. Peter Lang, 135-147.
- Bres, J., et Nowakowska, A. (2006). Dialogisme : du principe à la matérialité discursive. In Perrin, L. (éd.). *Le sens et ses voix. Recherches linguistiques 28*. Metz : Université de Metz, 21-48.
- Damourette, J. et Pichon, E. (1911-1936). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Paris : d'Artrey.
- Dendale, P. (1993). Le conditionnel de *l'information incertaine*: marqueur modal ou marqueur évidentiel ?. In Hilty, G. (a cura di). *Actes du XXe Congrès international de linguistique et philologie romanes*. Francke, Tübingen/Basel, 1, 163-176.
- Dendale, P. (2010). *Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ?* A propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. In Alvarez Castro, C. Bango de la Campa, F. et Donaire, M.L. (éd.). *Liens linguistiques*. Berne : Peter Lang, 291-317.
- Gosselin, L. (2001). Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique. In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds). *Le conditionnel en français. Recherches linguistiques 25*, Metz : Université de Metz, 45-66.
- Grevisse, M. (1959). *Le Bon Usage*. Gembloux : Duculot.
- Haillet, P. (2002). *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*. Paris : Ophrys.
- Kronning, H. (2005). Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique. In Bres, J., Haillet, P.P., Mellet, S., Nölke, H. et Rosier, L. (éds). *Dialogisme et polyphonie*, 297-312.
- Martin, R. (1981). Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ?. *Langages*, 64, 81-91.
- Peirce, Ch. S. (1934). *Collected Papers of Charles Sanders Peirce*, vols. 1-6, 1931-1935, Charles Hartshorne and Paul Weiss, eds. Harvard University Press : Cambridge, MA.
- Riegel, M. et al. (1994 / 2007). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Saussure, L. de (2012). Modalité épistémique, évidentialité et dépendance contextuelle. *Langue française*, 173, 131-143.
- Saussure, L. de et Morency, P. (2012). A cognitive pragmatic view of the French epistemic Future. *Journal of French Language Studies*, 22, 207-223.

Vetters, C. (2001). Le conditionnel : ultérieur du non-actuel. In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds). *Le conditionnel en français. Recherches linguistiques 25*, Metz : Université de Metz, 169-210.

---

- <sup>i</sup> Cet effet de sens concerne aussi bien la forme simple (futur simple, conditionnel dit présent) que la forme composée (futur antérieur, conditionnel dit passé). Les formes simples réfèrent à un fait situé dans l'époque présente ; les formes composées, à un fait situé dans l'époque passée. Les oc. choisies seront indifféremment à la forme simple ou à la forme composée.
- <sup>ii</sup> *Co(n)texte* : mot-valise pour *cotexte* linguistique et *contexte* situationnel.
- <sup>iii</sup> Nous écrivons en majuscules les époques, pour les distinguer des temps verbaux (en minuscules).
- <sup>iv</sup> Ce type d'explication énonciative permet également de rendre compte d'autres emplois modaux du futur (Azzopardi et Bres 2011).
- <sup>v</sup> « Thus, the fact that it is a future enables one not only to communicate the ideas invoked in this article, but also to instruct the hearer to infer the necessary action to be undertaken or attitude to adopt, according to the new information introduced. » (Saussure & Morency 2012 : 221)
- <sup>vi</sup> Fortement travaillé ( *i.a.* Dendale 1993, Gosselin 2001, Vetters 2001, Haillet 2003, Kronning 2005, Bres 2012) et diversement nommé : conditionnel *de rumeur*, *de ouï-dire*, *médiatif*, *journalistique*, *épistémique*, etc.
- <sup>vii</sup> Complémentairement : les énoncés en *je ne vois pas* + interrogatif + conditionnel sont remplaçables par des interrogations partielles directes au conditionnel. Damourette et Pichon (1911/1936 : 447) ont pointé cette équivalence. Ils glosent l'énoncé « Je ne vois même pas pourquoi Aufrère lui écrivait » (Duhamel. *Le Club Lyonnais*), par « Pourquoi Aufrère lui écrivait-il ? Je ne le vois même pas », mais n'analysent pas les raisons de cette possible paraphrase.